



**PSYCHOLOGUES : QUELLES CONTRIBUTIONS A
L'AVENIR DE L'ORGANISATION HOSPITALIERE ?**

**Journée de formation et d'étude
organisée par la Commission nationale FPH du SNP**

**Le vendredi 30 mai 2008
de 9h à 18h
Amphi Richet Faculté Descartes
15 rue de l'école de médecine 75006 Paris**

Argumentaire

« *Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde le travail des psychologues* » affirme le code de déontologie auquel la profession fait référence. Cette position originale par rapport aux autres métiers à l'hôpital oblige à un « pas de côté » reconnu pertinent sur le terrain des pratiques, mais qui peine à trouver sa traduction institutionnelle. Ceci fait de nous les grands oubliés de beaucoup de décisions prises par les pouvoirs publics.

La participation des psychologues aux missions cliniques et de recherche est reconnue et attendue désormais dans tous les secteurs. Par contre, les carences structurelles de la profession limitent son pouvoir d'action au-delà de la seule clinique.

L'ensemble des réalités de terrain : certification, évaluation des pratiques professionnelles, tarification à l'activité, dossier patient, informatisation, mise en place des pôles...impose aux psychologues une meilleure connaissance de ces dispositifs.

Préserver l'exercice de notre métier dans les réformes hospitalières en cours appelle à penser ensemble la place organisationnelle que nous proposerons d'occuper.

Inscription pour la journée: 20 euros
(pause café comprise)

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à envoyer avec votre chèque)

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE POSTALE.....

ADRESSE MAIL.....

Demande son inscription à **Journée de formation et d'étude
organisée par la Commission nationale FPH du SNP le vendredi
30 mai 2008 :**

**PSYCHOLOGUES : QUELLES CONTRIBUTIONS A L'AVENIR DE
L'ORGANISATION HOSPITALIERE ?**

Ci Joint **un chèque de 20 euros à l'ordre de :**
SNP Commission nationale FPH
Formulaire et chèque sont à adresser au : SNP commission FPH
40 rue Pascal porte G 75013 Paris

Les inscriptions seront confirmées par mail
Nombre de places limité

PROGRAMME

9h Accueil des participants

9h30 Présentation de la journée :
Marie-Claude CATHELIN, Secrétaire de la commission nationale FPH du SNP

9h45 Allocution de madame **Christine d'AUTUME**, directrice adjointe de la DHOS et responsable du pôle « professions de santé et affaires générales ».

MATIN

Statut du psychologue et paysage institutionnel

10h : **Senja STIRN**¹ : La nouvelle gouvernance hospitalière – nouvelles règles, nouveaux enjeux pour les psychologues.

10h30 Pause café

11h **Marie-Odile RUCINE**² : Comment lire la loi hospitalière et le statut du psychologue à la lumière des réformes en cours ?

11h30 Questions et débat

12h-13h30 Déjeuner libre

APRES MIDI

Quelles formes d'organisation dans les établissements de santé?

13h30 **Serge BLONDEAU**³ : Mise en perspective terminologique

Table ronde modérée par **Dany DESCAMPS**⁴ à partir de 4 types d'expériences :

14h Unité de psychologie clinique comme unité fonctionnelle au Centre hospitalier sud Francilien (91) : **Audrey ABOAB ARDERIUS**, psychologue.

14h30 Collège comme instance institutionnalisée :
- Collège de Psychologie du CH de Rouffach (68) **Guy BLANRUE**, président
- Collège des psychologues à l'EPSM de l'agglomération Lilloise (59), **Edwige GAGLIARDI**, secrétaire.

15h15: Association : collège des psychologues cliniciens en Isère (38) (loi 1901) **Jean Louis BERATTO** président.

15h45 Fédération des collèges à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris **Ariane BONNEFONT**, **Françoise LEFEVRE**, **Patricia PAILLET** représentantes.

16h15 Discussion avec la salle

17h Conclusion et perspectives **Jacqueline MAILLARD**⁵, **Marie-Claude CATHELIN**

¹ Membre de la commission nationale FPH du SNP, Présidente du RNP, vice présidente du collège de Psychologie de Rouffach

² Secrétaire générale adjointe du SNP, membre de la commission nationale FPH

³ Psychologue

⁴ Membre du Bureau national du SNP

⁵ Membre de la commission nationale FPH du SNP

Lieu : Amphithéâtre Richet, Faculté Descartes, 15 rue de l'école de médecine 75006 Paris

**CONVENTION SIMPLIFIEE de formation continue
(numéro en cours)**

Entre les soussignés

1°) Syndicat national des psychologues (SNP) 40 rue
Pascal Porte G 75013 Paris
tel 01 45 87 03 39 e mail : snp@psychologues.org
site www.psychologues.org

2°) et :

.....
.....

Est conclue la convention suivante :

Art 1 : Le SNP propose l'action de formation
suivante :

Intitulé : « Psychologues : quelles contributions à
l'avenir de l'organisation hospitalière ? »

Objectifs : approfondir les connaissances
professionnelles

Programme et méthodes : exposés et débats

Type d'action et de formation : perfectionnement des
connaissances

Date : 30 mai 2008

Art 2 Les personnes suivantes seront accueillies à la
formation

.....
.....

Art 3 l'employeur s'engage à acquitter les frais de
participation soit 20 euros

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de :
SNP, commission nationale FPH,
à adresser au SNP 40 rue Pascal Porte G 75008
Paris

Pour l'employeur

Pour le SNP

